

PROCÈS-VERBAL DE CONTRÔLE TECHNIQUE VOLONTAIRE

N° d'imprimé : F001411771

EXEMPLAIRE REMIS À L'USAGER

NATURE DU CONTRÔLE	DATE DU CONTRÔLE	N° DU PROCÈS-VERBAL
Contrôle volontaire complet	17/02/2026	8238

IDENTIFICATION DE L'INSTALLATION DE CONTRÔLE

N° D'AGREMENT : S059F508

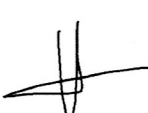
RAISON SOCIAL :
HDF CT

ADRESSE : 141 CHEMIN DE L'ARBRE DE GUISE

59113 SECLIN
03.20.62.83.35

IDENTITÉ DU CONTRÔLEUR

N° D'AGREMENT : 062D1281

SIGNATURE : 

IDENTIFICATION DU VÉHICULE

N° Immatriculation	Date C.I.	Date 1ere circulation
GS-210-NE	00-00-0000	22-11-2023
Genre	Marque	Type
CTTE	PEUGEOT	N10PGTCT205
N° de série dans la série du type		Energie
VF3VFEHTMP7847556		GO
Kilométrage au compteur	Désignation commerciale	
56208	EXPERT	

TITULAIRE DU CERTIFICAT D'IMMATRICULATION

STE MERCIER

ADRESSE : 71 AVN DE FLANDRE

59700 MARCQ EN BAROEUL

DÉFAUTS OU ANOMALIES CONSTATÉS

Ensemble des points visés par l'arrêté du 18 juin 1991 modifié

Défaillances critiques

1.1.13.a.3 GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure excessive (marque minimale non visible) (AVG,AVD)

5.2.3.e.3. PNEUMATIQUES : La profondeur des sculptures n'est pas conforme aux exigences (AVD)

Défaillances majeures

1.1.10.d.2 DISPOSITIF DE FREINAGE ASSISTÉ MAÎTRE-CYLINDRE (SYSTÈMES HYDRAULIQUES) : Niveau du liquide de frein sous la marque MIN

1.1.13.a.2 GARNITURES OU PLAQUETTES DE FREINS : Usure excessive (marque minimale atteinte) (ARG,ARD)

5.2.3.e.2. PNEUMATIQUES : L'indicateur d'usure de la profondeur des sculptures est atteint (AVG,AVD)

8.2.22.e.2 OPACITÉ : Contrôle impossible des émissions à l'échappement

8.4.1.a.2. PERTES DE LIQUIDES : Fuite excessive de liquide autre que de l'eau susceptible de porter atteinte à l'environnement ou constituant un risque pour la sécurité des autres usagers de la route (AV)

Défaillances mineures

1.1.14.a.1 TAMBOURS DE FREINS, DISQUES DE FREINS : Disque ou tambour légèrement usé (AVG,AVD)

2.7.1.a.1. RIPAGE : Ripage excessif

4.5.2.a.1. RÉGLAGE (FEUX DE BROUILLARD AVANT) : Mauvaise orientation horizontale d'un feu de brouillard avant (G,D)

5.2.3.e.1. PNEUMATIQUES : Usure anormale ou présence d'un corps étranger (AVG,AVD)

6.1.1.g.1. ÉTAT GÉNÉRAL DU CHÂSSIS : Modification ne permettant pas le contrôle d'une partie du châssis (ARG,AR,ARD)

Document(s) présenté(s)

Fiche d'identification du véhicule établie par les services de l'Etat en charge de l'immatriculation des véhicules

M E S U R E S	AvG	Av	AvD	ArG	Ar	ArD
Frein de service						
Déséquilibre		5			4	
Force	368		353	219		226
Force roue/roue	368		353	219		226
Taux			65			
Frein de stat.						
Force	210					140
Taux			19			
Pesée du véhicule		1094	1771		677	
Suspension						
Efficacité	89		88	89		85
Dissymétrie		1			4	
Dérive	+17.5					
Feux de croisement	-1.8					-1.1
Feux de brouillard	+2.0					+2.0

Le présent procès-verbal résulte d'un contrôle technique dit **volontaire** qui ne peut être assimilé au contrôle technique obligatoire prévu par le Code de la route.

En cas de contrôle administratif et/ou de cession du véhicule, le contrôle technique volontaire ne pourra permettre de justifier la réalisation des obligations imposées par le Code de la route.

